



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

2 avril 2012

Compte 2011 : un développement maîtrisé des prestations publiques en cohérence avec les recettes

(IVS).- Avec un volume de revenus et de charges de 3,1 milliards de francs, le compte de fonctionnement du Canton du Valais dégage un excédent de revenus de 6,9 millions en 2011. Avant prise en compte des amortissements ordinaires de 143,7 millions de francs et supplémentaires de 118,1 millions, le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement ou cash flow de 268,7 millions de francs, en augmentation de 43,3 millions par rapport aux prévisions budgétaires.

Le compte des investissements présente des dépenses brutes de 532,2 millions de francs, couvertes à hauteur de 304,1 millions de francs par des recettes. Les investissements nets se montent ainsi à 228 millions.

Les dépenses nettes d'investissement sont ainsi intégralement couvertes par la marge d'autofinancement qui se dégage du compte de fonctionnement. Il en résulte un excédent de financement de 40,7 millions de francs et un degré d'autofinancement de 117,8%.

A l'instar des années précédentes, le Gouvernement présente un excédent de financement meilleur que les prévisions budgétaires.

Ce cas de figure qui se répète depuis quelques années déjà résulte d'une application consciencieuse de la règle du frein aux dépenses et à l'endettement. Le respect de cette règle veut que le cadre budgétaire des dépenses soit suivi strictement durant tout l'exercice pour éviter les risques. Une amélioration des recettes conduit ainsi logiquement à des résultats excédentaires.

Tel est le cas du compte 2011. L'année s'est caractérisée par une évolution conjoncturelle favorable qui s'est concrétisée dans les comptes de l'Etat du Valais par une amélioration sensible des revenus d'exploitation. Parallèlement, les charges d'exploitation ont évolué selon les prévisions budgétaires.

Un compte 2011 conforme au budget dans ses volontés d'équilibre, d'orientation sur l'avenir et de responsabilité

Comme présenté ci-devant, **le compte 2011 est équilibré** et respecte le frein aux dépenses et à l'endettement.



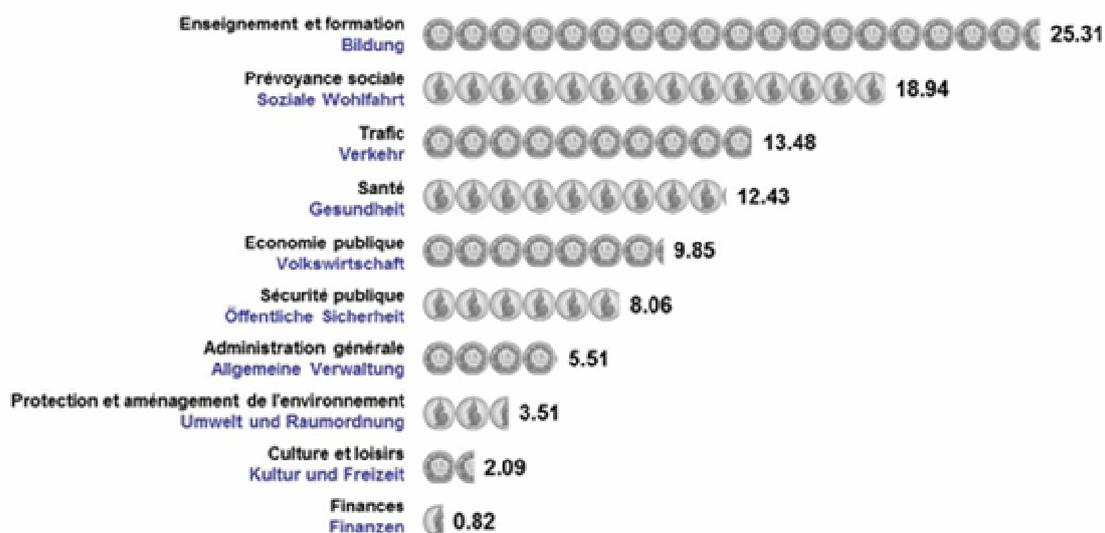
Le compte 2011 concrétise l'axe sur l'avenir annoncé au budget. Le gouvernement a poursuivi sa politique d'un haut niveau d'investissement pour maintenir et améliorer les infrastructures. Les investissements nets de 228 millions sont certes inférieurs au compte 2010 (-9,1 mios ou -3,8%) qui représentait, rappelons-le, le volume record, mais ils restent bien supérieurs aux investissements nets des années précédentes.

L'accent sur l'avenir est aussi donné par la création du fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXIème siècle décidé par le Parlement en session de septembre 2011. Ce fonds a pour but de permettre des investissements stratégiques, dont l'ampleur ne leur permet pas de s'inscrire dans le cadre d'une politique annuelle d'investissement et qui se chiffreront en centaines de millions. Une dotation initiale de 300 millions de francs a été décidée pour ce fonds. Le budget 2011 prévoyait une affectation annuelle de 29 millions de francs. Le Gouvernement a été plus loin au compte, en affectant un montant supplémentaire de 20 millions en application de la disposition de la nouvelle loi qui autorise l'alimentation du fonds par l'affectation de tout ou partie de l'excédent de revenus du compte, à la condition qu'il ne s'ensuive pas une insuffisance au compte de l'Etat.

La pratique des amortissements supplémentaires, dont 118,1 millions ont été enregistrés au compte 2011, entre également dans le cadre d'une politique axée sur l'avenir. Cette pratique, dictée par la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton à son article 14, permet de diminuer la pression du frein aux dépenses dans les années futures, en réduisant les valeurs à amortir.

Le budget 2011 se voulait un **budget responsable**, surtout par le maintien du niveau de prestations à la population. Cette responsabilité a été assumée durant l'exercice 2011, les prestations offertes à la population ayant été maintenues et même augmentées. Le Gouvernement a également poursuivi les mesures définies en 2009 dans le cadre du programme de soutien à l'économie pour un montant total de 6 millions de francs.

En résumé et par secteur d'activités, à chaque fois qu'il a dépensé 100 francs, l'Etat a consacré en 2011 (dépenses brutes) :



Au niveau de l'endettement brut du canton, ce dernier s'élève à 1,94 milliard de francs au 31 décembre 2011, en augmentation de 33 millions par rapport à l'année précédente. L'endettement net, devenu négatif à partir du compte 2007, constitue une « fortune nette » de 188,1 millions de francs, soit de 602 francs par habitant. L'endettement net a diminué du montant de l'excédent de financement de 40,7 millions par rapport à 2010.

L'année 2011 est l'avant-dernière de la période législative 2009-2012. Le bilan financier de cette période est bon pour le Canton du Valais. La conjoncture économique mondiale et nationale a connu des événements majeurs avec la crise boursière, la crise de l'euro et, finalement, la crise de la dette. Le Gouvernement valaisan a cependant pu garder le cap qu'il s'était fixé à savoir :

- un haut niveau d'investissement pour soutenir l'économie, l'emploi et offrir des infrastructures modernes,
- un développement des prestations publiques en adéquation avec la progression des recettes,
- une fiscalité attractive,
- un rôle social garant du maintien de la cohésion sociale,
- le renforcement financier de la caisse de prévoyance.

L'avenir des finances cantonales paraît plus difficile. La progression connue ces années passées pour les recettes est ralentie, notamment avec l'effet retard de la crise boursière sur la péréquation financière intercantonale et le recul de la part à la distribution du bénéfice de la BNS. L'évolution des recettes d'impôt est également incertaine dans le nouvel environnement économique créé par la limitation des résidences secondaires.

Ralentir le développement des dépenses au même rythme que l'évolution des recettes sera un exercice difficile au vu du renchérissement continu des coûts des prestations, la forte pression du nouveau mode de financement des soins et la tendance de la Confédération à se désengager.

Le Gouvernement s'attèlera à poursuivre sa politique financière responsable, tenant compte de la situation générale de l'Etat et de son équilibre financier, mais également résolument orientée vers l'avenir.

Note aux rédactions

**Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :
Maurice Tornay, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (tél. 027/606.50.05)**